

Convention Plan d'actions Oenotourisme " Destination Cahors Vignobles" 2015

Date : 20/03/15

R01

Réf. AC/PL

ENTRE

L'Agence de Développement Touristique, Lot Tourisme (ADT) représentée par son Président.

La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CDCVLV) représentée par son Président.

La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors (CAGC) représentée par son Président.

CONSIDÉRANT :

Le contexte du marché de l'oenotourisme

La thématique du vin et du vignoble qui est de plus en plus prisée par les clientèles françaises et étrangères est considérée comme l'un des secteurs de l'économie européenne qui connaîtra une croissance forte : il répond en effet à une demande sociétale pour des produits de qualité, pour les terroirs, pour la typicité des paysages assimilés à des cadres de vie de qualité, où l'on puisse se livrer à des activités de détente et participer aux événements culturels liés à ces lieux¹.

Autour et au-delà des vins eux-mêmes, c'est tout un ensemble qui construit autour de la vigne et du vin, une image, des évocations, une identité, en un mot une réalité qui est d'ordre culturel.

La politique de développement du tourisme Lotois

Conformément à la loi de 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme, le Département définit la politique départementale du tourisme et charge l'Agence de Développement Touristique de contribuer à sa mise en œuvre.

Cette politique est définie dans le cadre d'un Livre Blanc de Développement du Tourisme Lotois. Pour la période 2014/2018. Celui-ci précise que l'oenotourisme est l'une des filières de développement touristique pour notre Département.

L'étude d'image et de notoriété menée par l'ADT début 2013 a clairement démontré que la vigne et le vin (de façon plus générale le terroir et ses productions de qualité associés) sont des éléments forts de l'attractivité du territoire Lotois (confirmé par 42 % des répondants à l'étude de notoriété 2013).

A ce titre, l'ensemble des vignobles lotois sont intégrés dans la démarche (Cahors, Coteaux du Quercy, Glanes, Rocamadour, Gourdon) sachant que le vignoble de Cahors est clairement positionné comme le vignoble emblématique du Lot.

Cette convention traduit la volonté partagée des parties signataires de contribuer au développement de cette filière oenotouristique.

¹ Rapport de Paul DUBRULE « l'oenotourisme : une valorisation des produits et patrimoine vitivinicoles » avril 2007.

LES PARTENAIRES

L'Agence de Développement Touristique - Lot Tourisme

Lot Tourisme a un statut correspondant à un Comité Départemental du Tourisme, chargé pour le compte du Département de mettre en œuvre la politique départementale de développement touristique autour de 4 missions :

- Connaissance de la demande et des marchés
- Organisation et qualification de l'offre
- Promotion de la destination Lot
- Conseil et accompagnement des acteurs du tourisme lotois

Lot Tourisme conjugue ses quatre missions au service du projet de développement de l'oenotourisme à l'échelle départementale.

La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

La Communauté d'Agglomération dispose d'une compétence tourisme déléguée pour partie à l'Office du Tourisme communautaire. Le développement de la thématique oenotouristique figure parmi les priorités de développement touristique du territoire.

Le positionnement de Cahors comme capitale du malbec et l'ouverture en juillet 2011 de la Villa Cahors Malbec regroupant l'Office du Tourisme et l'espace lounge géré par l'Union Interprofessionnelle du vin de Cahors illustre cette forte volonté de positionner Cahors comme porte d'entrée du vignoble.

La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

La Communauté de Communes dispose de la compétence développement économique et contribue, dans ce cadre, au développement touristique de son territoire, fortement marqué par la présence du vignoble.

La Communauté de Communes projette également de créer une Maison du Tourisme et du vignoble sur le site stratégique et patrimonial de Puy-L'Evêque. Ce lieu, qui hébergera l'Office de Tourisme Intercommunal sera une vitrine de l'offre oenotouristique du territoire en complémentarité de la Villa Malbec de la ville de Cahors.

L'Oenotourisme se positionne donc sur ce territoire comme un axe stratégique de développement du territoire.

ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS

Cette présente convention contribue au développement économique du territoire et de ses acteurs viticoles et touristiques et repose sur les axes suivants :

1) Développer et professionnaliser une offre oenotouristique :

- Structuration du Réseau Accueil Vigneron du Lot, qualification des domaines volontaires, appui et conseil auprès des vigneron, animation du Réseau et suivi-qualité de l'accueil au domaine,
- Suivi et accompagnement des domaines viticoles sur les questions d'aménagement, d'organisation et de gestion des espaces d'accueil du public en lien avec le CAUE,
- Animation et suivi de la destination labellisée Vignobles & Découvertes : Destination Cahors Malbec (mobilisation des partenaires, recrutement des prestations/prestataires éligibles et montage du dossier de renouvellement),
- Déploiement de la démarche Esprit Lot auprès du Réseau Accueil Vigneron du Lot et accompagnement des vigneron dans cette démarche,
- Appui au développement de l'offre hébergement en lien avec la thématique viticole et les qualifications en place (Gîtes de France, Clévacances, Logis de France...),
- Soutien et accompagnement de projets oenotouristiques structurants pour le territoire,
- Mise en place d'actions en direction de la clientèle famille avec enfant(s) et suivi,
- Organisation des RDV de l'Oenotourisme.

2) Améliorer la visibilité des vignobles sur le territoire

- Sensibilisation des acteurs touristiques lotois,
- Accompagnement des Offices de Tourisme lotois pour une meilleure appréhension de la thématique,

3) Favoriser l'intégration du vin et du vignoble dans la culture locale

- Accompagnement des actions d'animation de niveau local en lien avec la thématique.

4) Gérer l'animation du partenariat et la gouvernance du projet.

- Organisation, préparation, animation du Comité Technique, du Comité de Pilotage, du Comité Technique élargi,
- Gestion de l'enveloppe budgétaire, suivi et recherche de financements.

Au delà des objectifs de cette présente convention, Lot Tourisme poursuit dans le cadre de sa mission de promotion de la Destination Lot, une promotion de la thématique, notamment au travers de ces différents outils :

Au niveau local :

- Soutien à l'édition de la carte des Vignobles de Cahors et du Lot et diffusion,
- Gestion et mise à jour du site www.tourisme-lot.com,
- Illustration de la thématique dans les actions d'e-marketing (newsletter), presse (Dossier de presse, accueil de journalistes, communiqués) et toutes autres actions de promotion (Editions, salons, ...) conduites par Lot Tourisme,
- Accompagnement à la remise à niveau de la signalétique vignoble.
- Suivi du partenariat entre les OT de Cahors St Cirq Lapopie et de la Vallée du Lot et du Vignoble pour les actions relevant de l'oenotourisme.

Au niveau régional et national :

- Participation à la dynamique du réseau des destinations labellisées Vignobles & Découvertes animée par Atout France,
- Valorisation de la thématique au travers des actions de promotion menées par l'ADT, ses partenaires, et le Comité Régional du Tourisme (salons, événements...),
- Soutien aux accueils de professionnels gérés par la CCI.

PLAN D' ACTIONS EN ANNEXE

ARTICLE 2 : LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

La gouvernance du programme s'appuie sur trois entités dont les compositions et rôles sont précisés ci-après.

Le Comité de Pilotage

Il est chargé de valider annuellement le bilan d'activités, la stratégie et le plan d'actions annexé à la présente convention. Il se réunit à minima une fois par an et toutes les fois qu'un de ses membres en exprimera la demande.

Il est composé des élus représentant les co-financeurs porteurs du programme et des membres du Comité Technique qui sont présents à titre consultatif.

Les élus se répartissent de la façon suivante :

- Pour l'Agence de développement touristique Lot (ADT) : Le Président et le Vice-Président.
- Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors : Le Président et le Vice-Président en charge du Tourisme.
- Pour la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble : Le Président et le Vice-Président en charge du Tourisme.

Le Comité Technique

Il est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Il est composé de techniciens représentant les co-financeurs :

- Pour l'Agence de développement touristique Lot (ADT) : Le Directeur et/ou la responsable du Pôle Promotion et la Chargée de mission Oenotourisme
- Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors : La Directrice de l'Office de Tourisme
- Pour la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble : La Directrice de l'Office de Tourisme intercommunal de la Vallée du Lot et du Vignoble

L'ADT assure l'animation de ce Comité Technique qui se réunit autant que de besoin.

Le Comité Technique Elargi

Il est une instance de concertation élargie aux partenaires viticoles et touristiques que sont :

- Le Service Tourisme du Département
- L'Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors
- Le Syndicat des Coteaux du Quercy
- Le Syndicat des Vins des Côtes du Lot
- La Fédération des Vignerons Indépendants du Lot
- La CCI
- La Chambre d'Agriculture
- L'Office de Tourisme de la Vallée du Lot et du Vignoble
- L'Office de Tourisme de Cahors – St Cirq Lapopie
- L'Office de Tourisme du Quercy Blanc

Il se réunit à minima une fois par an.

Coordination du Programme

La mission de mise en œuvre du plan d'actions et de coordination des partenaires est assurée par l'ADT au travers de la « Chargée de Mission oenotouristique » qui, en tant que salariée de l'ADT, est sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'ADT.

L'ensemble des acteurs précités ont vocation à s'associer sur la mise en œuvre de tout ou partie du plan d'actions dans le cadre de groupes projets réunissant les compétences utiles.

Les partenaires s'engagent à se concerter sur les dossiers de candidature à des prix ou labels en matière d'oenotourisme, et à se coordonner en matière de communication interne.

Conventionnement spécifique

Cette présente convention cadre autorise chacun des partenaires à conduire des conventionnements spécifiques entre 2 ou plusieurs partenaires du programme.

Ce conventionnement spécifique doit répondre aux exigences de la convention cadre et préciser le rôle de celle-ci par rapport à cette présente convention cadre.

Le Comité Technique doit préalablement donner son aval à ce projet de conventionnement spécifique.

ARTICLE 3 : PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME

Pour mettre en œuvre l'ensemble des missions précisées dans la présente convention,

Pour l'année 2015, la participation financière de chacun des partenaires est fixée à **5 000€**. Ces participations contribuent au financement de l'ensemble du plan d'actions (fonctionnement et actions). Le détail des dépenses du programme est précisé dans le plan d'actions annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est valable un an à compter du **1^{er} janvier 2015**.

Elle s'accompagne du Plan d'actions annuel intégrant les éléments budgétaires et d'un bilan d'opérations depuis 2009.

À Cahors, Le

Le Président de l'ADT
Mr

Le Président
de la Communauté de Communes
de la Vallée du Lot et du Vignoble
Mr Serge BLADINIÉRES

Le Président du Grand Cahors
Mr Jean-Marc VAYSSOUZE